

LE PEUPLE

DE LYON



ABONNEMENTS

Journal socialiste paraissant le Samedi

BUREAUX

Un an 6 fr. | Six mois..... 3 fr.

ORGANE des TRAVAILLEURS

120, rue Garibaldi, Lyon

(Les annonces se traitent à forfait)

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus. — Adresser les correspondances à M. le Directeur du PEUPLE

Vente en gros : M^{me} Evrard, 23 rue Thomassin, Lyon

A Saint-Etienne : LEDIN ET JULIEN, COMPLICES DE FONTANEY

A Roanne : AUGÉ AU PILORI

A Lyon : AUGAGNEUR ET SES PETITES COMBINAISONS

Le "Peuple" est COMPOSÉ et TIRÉ par des Ouvriers syndiqués.

MALADIE ORGANIQUE

Tout écrivain, tout savant, tout artiste célèbre a son « œuvre maîtresse ». Il se trouve toujours, parmi ses travaux, un ouvrage dans lequel on peut le mieux étudier le génie spécial de l'auteur : c'est le chef-d'œuvre qui résume, synthétise et dépasse tous les autres.

Jean-François Millet a peint l'Angélus, Hugo a écrit la Légende des siècles, Rodin a modelé Balzac, Pasteur a découvert le vaccin de la rage, Jaurès a inventé le confusonnisme.

De même, dans l'histoire de chacun des régimes qui se sont succédé jusqu'à nos jours, on rencontre toujours quelque événement capital, caractérisant d'une façon plus complète l'époque où il s'est produit et la forme sociale qui l'a engendré.

La Grèce antique a créé la civilisation. La féodalité a fait les croisades. La dynastie des Bourbons a détruit l'hégémonie de la maison d'Autriche. La Restauration a fait la guerre d'Espagne. Notre troisième République bourgeoise se distingue par le PANAMA.

Examinez l'un après l'autre tous les scandales à sensation qui ont si largement défrayé la presse depuis une vingtaine d'années; pas un qui ne revête la forme panamiste; pas un qui n'ait pour origine quelque inimmuable tripotage financier; pas un qui n'atteigne dans son prestige quelque une des sacrosaintes institutions sur lesquelles se fonde la domination capitaliste.

L'affaire Wilson, c'est le Panama des distinctions honorifiques. L'affaire Arton, c'est le Panama du parlementarisme et du journalisme. L'affaire Dreyfus, c'est le Panama militaire. L'affaire Rosemberg, c'est le Panama de la Calotte. L'affaire Humbert, c'est le Panama de la police et de la magistrature.

Les individus et les collectivités subissent l'influence du milieu social dans lequel ils sont condamnés à vivre. Le but de tous leurs actes, c'est de se procurer la grande somme possible de moyens d'existence. Or, dans le milieu capitaliste, le moyen d'existence par excellence, c'est la représentation monétaire de la valeur. Qui-conque possède ce moyen-là a sa vie assurée; et plus la quantité possédée est considérable, plus on est à même de satisfaire ses besoins, ses désirs, ses goûts et ses passions. Il est donc inévitable que l'effort principal — on peut même dire l'effort unique — de toute créature humaine tende exclusivement à l'acquisition du capital figuré par sa représentation monétaire.

Chacun, bien entendu, opère

LES COURSES

Grande Course spéciale d'Anes



Les engagés :

1. — Le premier ETALON de Saint-Etienne. — Course attelée. — Le Conducteur est suffisamment imposant.
2. — Le premier ETALON de Roanne. — Course non attelée. — Courant aux côtés du premier Etalon de Saint-Etienne et sous la cravache du même conducteur.

Une prime sera accordée à ceux qui ne reconnaîtront pas MM. Augé, maire de Roanne; Ledin, maire de Saint-Etienne, et Mascle, préfet de la Loire.

N. D. L. R.

suivant ses moyens. L'élément prolétarien de la société demande au travail l'argent dont il a besoin pour subsister. Le patronat le recherche aussi dans le travail, mais dans le travail d'autrui. Les vautours de la finance ont recours à la spéculation, les frocards à l'exploitation de la bêtise humaine, les charlatans de la philanthropie aux œuvres dites d'assistance, etc.

Chacun vend ce qu'il a à vendre. Le salarié vend sa force de travail, l'épicière sa moutarde, l'avocat ses paroles, le prêtre ses bénédictions, la fille publique ses baisers, le politicien ses opinions, le journaliste sa plume, l'agent électoral son influence, le magistrat son autorité... La société capitaliste nous apparaît comme un gigantesque bazar où quiconque pénètre est tour à tour marchand ou acheteur, suivant l'occasion; c'est une véritable foire dans laquelle on se préoccupe autant de rouler autrui que de ne pas être roulé soi-même.

Dans de pareilles conditions, le panamisme est aussi fatalement

obligé d'éclorre que les microbes de se développer dans leur bouillon de culture. La troisième République sans le Panama ne serait pas la troisième République.

Ce n'est pas par l'éducation prétendue « morale » qu'elle fait donner à la jeunesse que la bourgeoisie pourra guérir cette plaie sociale. Il faudrait pour cela qu'elle enseignât dans les écoles autre chose que l'amour du lucre et le respect de la propriété mal acquise; il faudrait qu'elle se décidât à voir le mal où il est réellement, c'est-à-dire qu'elle consentit à un véritable suicide.

Nous n'aurons pas la naïveté de lui demander un sacrifice comme celui-là. Le Socialisme accomplira lui-même, contre la classe capitaliste et pour l'humanité tout entière, l'œuvre de révocation et de purification. En transformant les conditions d'existence de l'espèce humaine, il fera disparaître à tout jamais la cause originelle des escroqueries et des turpitudes qui stigmatisent d'une tare ineffable le règne souverain de la Bourgeoisie. Paul GRADOS.

Bataille

LE CABOTINAGE ANTICLÉRICAL

Depuis quelques jours, nous voyons sur tous les points de la France des manifestations plus ou moins importantes contre les congréganistes expulsés, contre les prédicateurs non autorisés et contre les processions encore non interdites.

Des travailleurs et des socialistes, conduits par les agents du Pouvoir, par les représentants les plus autorisés de la Franc-Maçonnerie, par les délégués les plus avérés de la Juiverie, aujourd'hui toute puissante, accomplissent contre les cléricaux en soutane des actes d'énergie que l'on se garde bien de leur faire accomplir contre les cléricaux en robe courte de toutes les religions, juifs, protestants, aussi bien que catholiques, et contre leurs vrais maîtres : les capitalistes exploités.

Cela se termine, naturellement, par du sang répandu et par des arrestations plus ou moins arbitraires suivies de condamnations inévitablement injustes. Evidemment, ce sont toujours les travailleurs et les socialistes qui écopent.

Et c'est au nom du vieux cliché de Gambetta que se joue cette comédie : « Le cléricanisme, c'est l'ennemi ! »

« Le cléricanisme de toutes les religions, c'est l'ennemi !... Oui ! »

Mais qui peut le combattre, ce cléricanisme, si ce n'est le gouvernement et aussi le Parlement en proposant et en votant la suppression du budget des

cultes, la séparation des Eglises et de l'Etat ?

Voilà vingt ans que l'on en parle cependant. Mais voilà vingt ans que l'on ment sciemment à cette promesse — que l'on fait même tout le contraire.

L'anticléricanisme n'a toujours été qu'une vaste blague de la part de nos gouvernants actuels.

Ils sont même tous, les plus enragés anticléricaux de parade, personnellement de fiefs cléricaux.

Jaurès fait baptiser et communier ses enfants. Il lui faut même l'eau du Jourdain !...

Millerand vote le budget des cultes, l'ambassade au Vatican, les crédits aux missionnaires.

Et toutes les casseroles du Congrès de Bordeaux l'ont approuvé des deux mains.

Le président Loubet envoie sa femme dans toutes les cérémonies religieuses et fait communier son fils.

Le ministre Rouvier envoie le sien dans une école congréganiste.

Le député Lucullus Krauss tenait, il y a quinze jours encore, sa fille dans une institution religieuse de Paris.

Le terrible anticléricale de Pressensé, député de Lyon grâce à l'or juif, fils de pasteur, est un protestant pratiquant.

Le déroqué Combes, que Piger, l'autre jour, a eu la faiblesse de nous présenter comme le chef du Pouvoir indispensible, a soutenu, en pleine tribune du Parlement, il y a quatre mois à peine, que l'enseignement religieux était supérieur à l'enseignement laïc !...

Le président radical et anticléricale de la Chambre, M. Léon Bourgeois, a perdu sa fille, il y a quinze jours. Il lui

a fait, en grande pompe, avec dix ou quinze curés, des funérailles absolument et exclusivement religieuses !...

Travailleurs, socialistes, voilà pour quels hommes, pour quels anticléricaux de carton, vous allez vous faire casser la figure dans les manifestations et écoper des condamnations qui, souvent, vous privent de travail et de pain.

Oui, camarades, soyons des anticléricaux, mais des anticléricaux de toutes les religions, de toutes les sectes bourgeoises, de toutes les francs-maçonneries capitalistes.

Ne soyons pas simplement les casse-roles du Pouvoir bourgeois actuel, qui se dit anticléricale et qui ne l'est pas plus que les autres.

Des rois ont encore fait plus que Combes contre les cléricaux : les catholiques, les jésuites, les juifs et les protestants.

Il est vrai que, la plupart du temps, c'était pour leur prendre leur argent.

Et M. Combes n'aurait même pas eu le million des Chartres !...

Jules DELMORÈS.

MOTS DE COMBAT

Tu te laisseras donc toujours duper, peuple baillard et stupide, tu ne comprendras donc jamais qu'il faut toujours te méfier de ceux qui te flattent.

MARAT.

L'homme qui a faim n'est pas libre.

Michel CHEVALLIER.

Sans les utopistes d'autrefois, les hommes vivraient encore misérables et nus dans les cavernes. Ce sont les utopistes qui ont tracé les lignes de la première cité, il faut plaindre le parti politique qui n'a pas ses utopistes. Des rêves généreux sortent les réalités bienfaitrices. L'utopie est le principe de tous progrès et l'esquisse d'un avenir meilleur.

Anatole FRANCE

Chansons

LES RUINES

I
Aux sommets abrupts des coteaux
S'érigent comme des tombeaux,
D'antiques manoirs féodaux

Et devant l'amas délaissé
De ces vestiges du passé,
Penseur, par les rêves bercé,
Tu t'inclines.

II
Et tu songes pieusement
Qu'en cet ensevelissement
Sommeille l'amour national
D'une histoire
Que vécut, au temps jadis,
Nobles dames, fiers Amadis,
Et que tu tranchas, Lachésis,
En sa gloire.

III
Poursuivant alors ton chemin,
Penseur, tu te dis que l'Humain
Et le Terrestre ont un destin
Périsable:
Et qu'amours, richesses, beautés,
Orgueilleuses félicités,
Ne sont que palais enchantés
Sur le sable.

IV
Et tu songes que les cerveaux,
Donjons des penseurs géniaux,
Teils les manoirs seigneuriaux
Des collines,
S'effondrent dans le trou béant
De l'impenétrable Néant
Que garde l'oubli, ce géant
Des ruines !

XAVIER PRIVAS.

Simple Vérités socialistes

LIBERTÉ PATRONALE ET ESCLAVAGE OUVRIER

— Camarade d'atelier, on nous assure que depuis la Révolution de 89 et la Déclaration des Droits de l'Homme, tous les hommes sont libres. Est-ce que tu es libre, toi ?

— Moi ! je le crois bien que je suis libre !
— Voyons un peu : qui t'accorde le droit de travailler ?

— Le patron.
— Qui fixe la journée de travail ?
— Le patron.
— Qui fixe ton salaire ?
— Le patron.
— Qui vend le produit de ton travail et empêche les bénéfices ?
— Le patron.
— Qui l'accorde ou te refuse un jour de repos ?
— Le patron.
— Ainsi donc, n'avois aucun droit sur le produit de ton travail, subir du soir au matin la loi du patron, ne pouvoir travailler, c'est-à-dire ne pouvoir manger, toi, ta femme et tes enfants, sans la permission du patron, tu appelles ça être libre ? La belle liberté que t'ont faite la Révolution de 89 et les Droits de l'Homme ! Continuaient. Qui a la liberté de s'enrichir en faisant travailler l'ouvrier, sa femme et ses enfants ?
— Le patron.
— Qui a la liberté d'imposer à l'ouvrier, à sa femme et à ses enfants le genre de travail qui lui rapporte le plus de bénéfices ?
— Le patron.
— Qui a la liberté de mettre à la porte l'ouvrier dont il n'a plus besoin ?
— Le patron.
— Qui a la liberté d'envoyer crever la faim dans les rues les vieux ouvriers, qui, pendant leur jeunesse et leur virilité, l'ont enrichi ?
— Le patron.
— Qui a la liberté d'affamer par la grève les ouvriers qui demandent un peu plus de salaires et un peu moins de travail ?
— Le patron.
— Qui a la liberté de se servir des gendarmes, des soldats et des juges pour dompter les grévistes qu'il a chassés de ses ateliers ?
— Le patron.
— Camarade, la Révolution de 89 et les Droits de l'Homme ont donné toutes les libertés au patron et l'esclavage à l'ouvrier.

Paul LAFARGUE.

La Dislocation de la « Lucullus »

Après la Fédération de l'Yonne, la Fédération de la Somme.
Par une note discrète insérée à la troisième page, l'organe de la Fédération, le *Combat*, fait connaître, sous la signature de M. A. Fauga, secrétaire fédéral, que les groupes ont résolu, à l'unanimité moins un, de retirer leur délégué au comité Portefoin. Le prochain Congrès de la Fédération décidera si ce retrait est définitif.
A qui le tour : Nièvre, Ardennes ou Seine-Inférieure ? Les camarades doivent, en effet, avoir perdu l'espoir de convertir au socialisme Millerand, Jaurès, Briand et Cie.

Les Elections allemandes

Nos camarades d'Allemagne ne s'étaient pas montrés trop optimistes dans leurs prévisions. C'est bien à quatre-vingts sièges environ du Reichstag que se monteront, en définitive, leurs conquêtes aux élections générales de 1903 et sans doute ils ne comptent guère moins de trois millions de suffrages.
Il est bon de remarquer une fois de plus que le gouvernement s'arrange pour réduire au strict minimum le nombre des députés socialistes en formant des circonscriptions monstres. C'est ainsi que dans la 6^e circonscription de Berlin, celle qui élitait autrefois Wilhelm Liebknecht, notre ami George Ledebour est élu par 78.000 voix contre 14.000, ce qui suppose un contingent électoral qui aurait droit à une représentation de quatre ou cinq députés.
Dès le premier tour, 53 sièges sont acquis aux socialistes, qui n'en comptaient que 58 en tout dans la dernière Chambre.
Il est évident que ces résultats sont dus, entr'autres, à l'admirable énergie avec laquelle nos amis savent organiser la campagne, étendue à toutes les circonscriptions moins deux.

Un rédacteur de la *Petite République*, M. Albert Thomas, a fait à ce propos une précieuse découverte. C'est que les socialistes d'Allemagne ne parlent pas, dans la période électorale, de la participation au ministère : il en profite pour leur donner en exemple aux « sectaires » de France.

La plaisanterie est excellente. Y a-t-il donc en Allemagne un ministre socialiste plus ou moins en congé et des socialistes gouvernementaux sans que nous nous en doutions ?

Il est fort probable aussi qu'outre-Rhin on ne parle pas davantage de la révocation de l'Édit de Nantes ou de l'influence du bleu dans les arts.

BRACKE.

NAUFRAGE

Déjà, au lendemain de la réunion publique portefoinarde de Bordeaux, un grand nombre de Fédérations s'étaient élevées contre la fameuse résolution Jaurès voulant trancher le cas Millerand.

Plus tard, ce furent les Fédérations de l'Yonne et de la Somme se séparant nettement de la galère ministérielle.
Aujourd'hui la broutille est transportée au sein même du Comité interfédéral, dont les délégués ont, cependant, été triés sur le volet, selon les indications des commandants de la galère.

Dans le compte-rendu de la dernière séance du Comité, publié par la *Petite Arriviste*, nous voyons en effet qu'un conflit assez grave vient de surgir entre le groupe parlementaire des aspirants ministres et le Comité directeur du grand parti réformiste.

Messieurs les élus, profitant du principe fondamental de l'autonomie, agissent à leur façon et se fichent des règlements du non moins soignant parti et des décisions du Comité interfédéral.
Ce dernier se rebiffe et veut avoir

barre sur les mouvements de la barque parlementaire.

La querelle est même assez animée, si l'on en juge par la résolution suivante, votée le 16 juin par le comité Portefoin :

Considérant que les statuts du Parti indiquent que l'accord entre le groupe parlementaire et le Comité interfédéral, émanation permanente des fédérations socialistes, doit se faire à l'aide de réunions communes des deux organismes ;

Que les élus socialistes, lors du début de la session parlementaire qui a suivi les élections de 1902, ont eux-mêmes demandé au C. I. de prendre avec eux la responsabilité de la situation politique ;

Que cette collaboration du C. I. et du groupe ne peut logiquement s'arrêter à la seule administration du Parti ;

Que rien dans les statuts ne donne au groupe parlementaire un droit éminent à la direction politique du Parti ;

Le C. I. prend acte du refus opposé par les délégués du groupe parlementaire à participer à un examen de la situation politique, et signale particulièrement aux fédérations l'attitude des élus qui sont sous leur contrôle direct.

Décidément, ça craque dans la coterie « Lucullus », et ce ne sont ni l'éloquence tonitruante de M. Jaurès, ni les pasquinades du député négrier Gérault, qui sauveront la galère du naufrage.

Les honnêtes gens du « bâtiment » seront recueillis et auront toujours un gîte ; mais les forbans de petite et grande envergure ne trouveront aucune bouée à leur portée et périront dans le sinistre. Ce sont eux qui l'auront voulu.

Pierre NORANGE.

CHRONIQUE

A qui la faute ?

Il paraît que l'on s'émeut assez vivement, en haut lieu, de ce qu'en France le savoir professionnel de l'ouvrier décline rapidement.

Tous ceux qui, dans le clan bourgeois, s'occupent des questions sociales sont unanimes à imputer cet état de choses à deux causes principales : les progrès du machinisme et l'insuffisance de l'apprentissage. La thèse est juste jusqu'à un certain point. Certes, il est vrai que dans quelques industries des travaux qui, naguère, ne pouvaient être confiés qu'à des ouvriers expérimentés sont exécutés aujourd'hui par des machines conduites par des manœuvres, mais, dans la généralité des cas, la machine ne saurait remplacer l'ouvrier.

On sait, par exemple, que les usines de constructions mécaniques possèdent un outillage très perfectionné, on ne peut pas dire pour cela qu'il n'y a plus de bons mécaniciens. De même, les menuisiers, les ébénistes, bien qu'ayant à leur disposition, dans les grands ateliers, des raboteuses, des mortaiseuses et autres machines-outils, ont besoin, pour exercer leur métier, de tout autant de connaissances que par le passé.

En ce qui concerne l'insuffisance de l'apprentissage, l'assertion est beaucoup plus fondée. Actuellement, dans la petite et dans la moyenne industrie on prend un apprenti non dans le but de lui enseigner son métier, mais pour lui faire faire les courses, le nettoyage et autres besognes faciles.

Ce mode d'exploitation de l'enfance est tellement passé dans les mœurs patronales, que la plupart des organisations ouvrières ont dû prendre des mesures pour empêcher certains industriels, aussi cupides que peu scrupuleux, d'employer un trop grand nombre d'apprentis. Afin de remédier à l'insuffisance de l'apprentissage, monsieur Astier, dans son rapport sur le budget du Commerce et de l'Industrie, préconise la création, dans tous les centres industriels, d'écoles d'apprentis comme il en existe déjà à Saint-Etienne, à Aix, à Vierzon, à Fourmie, etc. Le remède en vaut bien un autre, mais pour qu'il ait vraiment quelque efficacité, il faudrait non seulement multiplier les écoles, mais surtout donner aux travailleurs les moyens d'y envoyer leurs enfants.

Mais les progrès du machinisme, pas plus que l'insuffisance de l'éducation professionnelle ne sont les véritables causes de la décadence de la production industrielle en ce qui concerne la qualité. Il y en a une autre dont les économistes et les sociologues bourgeois ne parlent pas parce qu'ils se savent impuissants à la détruire et même simplement à l'atténuer.

Cette cause est toute entière dans l'organisation sociale actuelle ; logiquement, elle ne peut disparaître qu'avec elle. Jadis, au temps des jurandes et des maîtrises, l'ouvrier était en quelque sorte le collaborateur du patron ; aujourd'hui que la lutte pour la vie semble avoir atteint son maximum d'acuité, il n'est plus, il ne peut plus être que son adversaire. Dès lors, pourquoi le travailleur mettrait-il son intelligence, son savoir au service du maître qui l'exploite et qui l'affame ? Pourquoi aurait-il du goût à produire des objets dont, le plus souvent, les riches ont seuls la jouissance ?

Visitez ces grands bagnes capitalistes où, sous la surveillance de contremaîtres à l'âme de garde-chiourme, des centaines d'ouvriers embrigadés, numérotés comme des forçats, s'acharnent à un labeur qui ne les nourrit même pas et vous comprendrez pourquoi les produits de notre industrie perdent peu à peu leurs qualités d'antan ; pourquoi, dans les expositions ils ne peuvent rivaliser, malgré le perfectionnement toujours croissant de l'outillage, avec les produits du passé, avec ces vieux chefs-d'œuvre où, malgré la patine du temps, palpait encore l'âme des artistes inconnus qui les créèrent.

La camelotte, le truqué régnent en maîtres sur le marché commercial ; à qui la faute messieurs les bourgeois ? sinon à vous-mêmes, à votre pharisaïsme stupide et dénué. La nécessité nous oblige à vous prostituer nos bras, mais notre cerveau, notre pensée, tout ce que, malgré vos prétentions, vos prêtres et vos policiers, vous ne pouvez nous voler, nous le consacrons à notre émancipation. Le jour où vous ne serez plus là, insatiables vampires, pour nous sucer notre sueur et notre sang, le jour où le

travail ne sera plus un fardeau pour quelques-uns, mais un devoir sacré pour tous, alors nous nous souviendrons que nous sommes les fils de ces humbles artisans, de ces artistes obscurs dont les œuvres font la gloire de nos musées et, comme eux, pour la joie de tous les humains, nous créerons de l'art et de la beauté.

Maurice TRAVAUX.

RÉPONSE A CROZIER

(De notre collaborateur P. Arguud)

(SUITE)

De quoi vous plaignez-vous, grincheux, me dit quelqu'un, la *sauciale* n'est-elle pas en marche vers l'embourgeoisement ? Elle a continué, elle continuera, et d'autres « carrioles » la traîneront encore à travers les rues de la ville, au milieu de la soldatesque en armes sans que vous n'y puissiez rien : c'est dans l'ordre.

Avec la première concession, sans que vous vous en doutiez, ou plutôt ce que dès la première heure vous avez compris, fut fait le premier pas qui devait mener les représentants inconscients de la classe ouvrière à la consommation de la plus indigne des trahisons.

Le touchant accord des « contraires », le concert joyeux d'intérêts opposés, la collaboration des classes, qui s'étaient superficiellement manifestés au défilé et au banquet, pendant les fêtes ; tout cela devait être sans lendemain et ne réussit qu'à conquérir momentanément la sympathie des frères ennemis les mieux placés et les mieux traités et celle de tous ceux qui aiment à s'exhiber en n'importe quel décor.

Une fois les ministres repartis, les courtisans de la veille reprirent leur place chacun dans son camp, et le monde ouvrier et « peinarde », qui est parfois oublié de ses devoirs les plus sacrés, n'eut plus comme lot qu'une déconcertante désillusion, et comme souvenir de cette belle réception des grands bourgeois de notre temps, qu'une *forte note à payer*.

On a attendu vainement depuis l'exécution de vagues promesses un peu escomptées à l'avance, qui, même tenues, n'auraient pu justifier l'acte de félonie accompli.

Et ce qui est et sera pour les générations à venir, la honte de Crozier et de ses amis, c'est d'oser nous dire, à cette heure, que ce qui a été fait à cette occasion fut bien fait.

Pour nous, la participation de la municipalité à ces fêtes fut inconcevable. Il apparut absolument extraordinaire que des travailleurs, en partie encore attachés à l'atelier, aient pu aussi subitement se trouver pris d'orgueil et de vanité et hypnotisés par on ne sait quelle aveuglante envie d'exhibition malsaine, périlleuse et surtout compromettante pour eux.

On ne leur pardonnera pas dans le parti socialiste qui raisonne et qui sait, d'avoir oublié en un quart d'heure, le souvenir des souffrances endurées, d'avoir perdu de vue la largeur du fossé qui les sépare de la classe abhorrée et dont nous avions rêvé ensemble, jadis, la ruine et crié la nécessaire et inéluctable destruction.

Que le génial Crozier le veuille ou ne le veuille pas, ils se rouleront au-dessous de la plus méprisante domesticité et, pendant plusieurs mois, on fit des gorges chaudes dans les salons mondains de la gaucherie et des manières fastidieuses de quelques-uns d'entr'eux, qui avaient en cette circonstance, essayé de singer les snobs du monde... et du genre « étalon ». Oh ! les laquais ! s'écriait certain M. X...

Cependant, à propos de réception de ministres et de sous-ministres, si ma mémoire me sert bien, M. Ledin, qui défend M. Crozier, comme la corde défend le pendu, et M. Crozier, lui-même, ne furent pas toujours du même avis.

M. Ledin n'était pas du même avis, par exemple, quand, malgré l'opposition désespérée de feu Chalumeau, qui craignait qu'on ne l'arrêtât, il allait, malgré lui, à la gare de Châteaureux, attendre le radical Jules Roche, avec son sifflet à roulette et l'accompagna de ses coups stridents en suivant le cortège de la gare à l'Hotel de Ville.

Il n'était pas du même avis non plus quand, faisant partie de la minorité socialiste dans une municipalité radicalo-opportuniste, il démissionnait avec tous ses collègues en signe de protestation contre la réception du président Faure, pour sauvegarder le principe socialiste qui n'admettait pas que les élus du Parti assistent à la réception d'un homme dont le mandat personnifiait le système d'oppression et d'exploitation capitalistes.

Crozier, lui-même, si j'ai bonne souvenirance encore, n'a-t-il pas sur son casier judiciaire une condamnation pour avoir « engueulé » un colonel de la Manufacture d'armes.

On était le bienvenu à une époque qui fut certainement l'époque héroïque, de siffler et d'« engueuler » les représentants de l'ordre capitaliste ; malheur au mécréant qui y trouvait à redire, on le considérait tout de suite comme un faux frère.

Il était de bon ton, pour les élus municipaux de donner leur démission afin de ne pas participer à des fêtes qui étaient de nature à relever l'éclat des adversaires au pouvoir et à peser lourdement sous forme d'impôts de répercussion sur les travailleurs appelés à en payer les frais, tous les frais.

Tous les socialistes sincères applaudissaient de grand cœur à cette énergique et franche attitude des représentants de la classe des déshérités contre la classe des favorisés et des jouisseurs.

Mais pourquoi diable, alors, ce qui était bon, excellent, autrefois, devint-il subitement mauvais en 1902 ?
Partant du principe primitif dont nous sommes des adeptes très sincères, nous ne pouvons qu'en déduire qu'il fut outrageusement foulé aux pieds. Il est vrai que la nouvelle méthode en apparaissant avait inoculé immédiatement à nos vagues socialistes d'appétit et d'ambition

le virus bourgeois. A un tel point, que tout semblait permis aux arrivistes astucieux et éhontés.

Depuis quelque temps l'esprit de la masse était faussé. Jaurès, Millerand et leurs séides avaient créé la confusion à l'aide de fausses interprétations de mode et de doctrine. Les travailleurs, s'étaient engoués, par ignorance, de quelques mauvais bergers et le parti se trouvait de glisser sur une pente couverte d'écueils.

Comment la remonter ? Notre concours, quoique modeste, ne fut pas inutile. Il s'agissait de tirer les choses au clair et de sortir la masse du labyrinthe confusionniste des nouveaux méthodistes : c'est en partie fait aujourd'hui.

Peut-on, en toute sincérité, nous taxer d'exagération quand nous proclamons qu'il ne reste plus qu'une espérance au prolétariat de Saint-Etienne : l'Unité socialiste révolutionnaire ? Non ! A moins que ce prolétariat soit complètement dans la main des Crozier, Ledin, Julien et Mounier, ce dont nous doutons un peu... et qu'il tienne à mourir, en tant que parti organisé, à s'immoler aux pieds de l'opportunisme et des loges.

Tous ceux qui réfléchissent savent que Crozier et ses amis ont, depuis longtemps cessé d'être socialistes. Seulement ils tiennent à conserver l'étiquette ; la marchandise a changé, mais la réputation de la marque n'est pas encore complètement perdue et avec le truc d'Union socialiste, les combinaisons en projet pourront peut-être réussir.

Que Crozier se nourrisse de ce rêve, qu'il nous traite avec ironie de « purs », qu'il nous considère comme quantité négligeable, nous lui montrerons l'an prochain ce que l'Unité socialiste révolutionnaire peut faire, même sans avoir recours au scandale Julien-Mounier, pour mettre à jour les actes impolitiques de ses amis.

Les membres actuels de l'Unité socialiste révolutionnaire ont juré de reprendre la tâche socialiste où les Lucullus l'ont laissée, et, malgré tous les obstacles que pourra inventer le génie de la nouvelle méthode, ils espèrent trouver assez d'honnêtes gens pour la mener à bien, et, avec leur concours, balayer du socialisme les « déchets » ignominieusement recollés depuis, à la suite de la « politique bourgeoise ».

Peut-être qu'alors l'honorable Crozier, plus qu'honorable... — il lui arrive parfois d'oublier et de parler d'honneur — Crozier apprendra que si le scandale fut de tous temps l'aliment qu'il préférait et dont parfois il vécut, nous sommes à même de procéder différemment et doctrinalement et de prouver que nous pouvons faire plus que d'exhiber un scandale dont les auteurs ont déjà été jugés et condamnés par l'opinion publique.

Quand viendra le rendement de compte du mandat municipal, nous observerons l'attitude du citoyen Piger, sans parti pris. Et nous pensons qu'il aura à cœur de débrouiller la question de la fraude qu'il a faite moralement sienne avec sa lettre reléventissime : « J'affirme ».

Nous verrons alors l'attitude que prendra le peu « pur » Crozier. Il est fort probable qu'il sera considérablement gêné.

(A suivre.)

U. S. R. Fédération départementale

Notre prochain Congrès

Le secrétaire du Comité fédéral adresse à toutes les organisations adhérentes la circulaire suivante :

Camarade secrétaire,

Sur la demande du délégué par le Groupe central de Saint-Etienne, le Comité fédéral a décidé de réunir le Congrès départemental pour le dimanche 5 juillet prochain, au local du Groupe, café Arguud, rue de Lodi — à 9 heures du matin.

Je vous informe de cette décision, en vous priant de nous indiquer — le cas échéant — quelles sont les questions que votre organisation voudrait voir figurer à l'ordre du jour qui sera discuté.

Dès que les organisations adhérentes auront fait connaître leurs intentions sur ce point important, l'ordre du jour définitif leur sera adressé en temps utile.

Voici cependant les articles que présentera le groupe de Saint-Etienne :

- 1^o Organisation définitive de la Fédération départementale. Dénombrement, par organisation, de tous les adhérents. Cotisations, etc. ;
- 2^o De la fondation d'une fédération des Jeunes ;
- 3^o Délégués titulaires et délégués suppléants ;
- 4^o Renouvellement du bureau fédéral ;
- 5^o Question du journal *Le Peuple* ;
- 6^o Propagande, conférences, brochures ;
- 7^o Questions diverses.

Nous comptons recevoir votre réponse les premiers jours — mardi au plus tard — de la semaine prochaine, afin que le Comité fédéral puisse vous faire connaître l'ordre du jour définitif.

Etant donné l'importance de cet ordre du jour, nous espérons que toutes les organisations adhérentes se feront un devoir de mandater leurs délégués titulaires.

En attendant le plaisir de vous lire, recevez, camarade, l'assurance de nos sentiments fraternels et saluts révolutionnaires.

Pour le Comité fédéral :
Le Secrétaire, Ferdinand FAURE.

LES CHOMEURS

Nous recevons, trop tard pour cette édition, un appel de la Commission des Sans-Travail. Mais nous tenons à le publier.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre intéressant feuilleton

Les Aventures de Ravachol

A UN FUMISTE

Nos braves Lucullus se disent décidés à épurer le parti. Tous les moyens leur sont bons.

Non contents d'être les organisateurs de troubles dans les réunions socialistes, ils mentent effrontément. C'est ainsi que les chefs se sentant cloués au pilori par l'opinion publique, n'osent plus parler.

Cependant, comme ils ont besoin, « pour leur profit personnel », de jeter le discrédit sur les militants, ils font parler leurs valets, qui ont, eux aussi, intérêt à faire cette sale besogne.

De tous ces valets, il en est qui sont plus ou moins responsables. Celui dont j'ai à m'occuper aujourd'hui, n'ayant pas toute sa mentalité, je demanderais aux lecteurs d'être un peu indulgents.

Je veux parler du jeune Lucullus S. Bernier. Jeune, mais ancien secrétaire de la Jeunesse socialiste de l'Est, employé à la Mann, fils du contrôleur municipal de la place Chauvanel, neveu de l'adjoint au maire de Saint-Etienne.

Tous ces titres, c'est une réclame pour lui ! Dans un torchon qui a pour titre *La Sociale*, ce jeune serviteur du cercle de St-François, — du cercle catholique, bien entendu — porte contre moi des accusations si stupides, si mensongères, que je ne veux pas perdre mon temps à les réfuter. Je me permets, néanmoins, de lui demander le nom de celui qui a distribué les manifestes du tirage au sort. Est-ce lui ou bien des camarades du Groupe de l'Est, auquel j'appartiens !

Aux reproches qui m'ont été adressés, je tiens à dire que je n'ai fait que suivre l'exemple des chefs du parti Lucullus. Si les accusations portées contre moi sont vraies, pourquoi la Fédération, qui avait M. Bernier dans son sein, n'a-t-elle pas réagi ? C'est bien simple, et l'on a fait la réflexion suivante (toujours la même qu'a faite Ledin en ce qui concerne la fraude) : « Si l'on exclut celui-ci, il faudra en exclure d'autres ».

Ce jeune déséquilibré annonce qu'il va porter ses « accusations » contre tous les membres du Groupe de l'Est. Qu'il sache bien que les camarades sont décidés à lui répondre.

J'ai dit plus haut que ce jeune MENTEUR était à la solde des cléricaux de St-François. Je vais le démontrer.

Une conférence était faite au cercle catholique par un monsieur dont je ne me rappelle pas le nom. Le sujet traité était : « La Grève générale ». Je vous laisse à penser quelle leçon fut donnée à sujet.

Ce jeune farceur ne se contenta pas de conduire à cette belle conférence des camarades qui avaient eu l'imprudence de le suivre. Il fit imprimer au frais et à l'insu du Groupe « un cent de convocations » qu'il se chargea lui-même de distribuer.

C'est bien là du socialisme à la façon des Lucullus. Et ce n'est pas tout...

Marius DUBOUCHET.

P. S. — Dans un prochain article, je continuerai, évidemment !

Complicité d'Escroquerie

Monsieur Jules Ledin a enfin daigné descendre aux désirs de Monsieur Rageys, commis pour instruire l'escroquerie reprochée à Fontaney.

Il a fallu pour que le Maire donnât les renseignements demandés par le juge d'instruction que le délinquant le mit en demeure par une lettre ouverte publiée par plusieurs journaux de la localité.

Et, chose vraiment surprenante, la plainte portée contre l'ex-représentant de la Maison Julien-Mounier était motivée par le détournement d'une somme de 13 francs. Or, ce n'est point 13 francs, le montant de la somme détournée, mais bien 59 francs, de l'aveu même de l'accusé.

On ne saurait admettre que le maire ignorait, au moment où il a déposé sa plainte contre Fontaney, quelle était l'importance de l'abus de confiance commis par celui-ci.

Cela n'est pas admissible pour les raisons que voici : l'adjoint Julien et toute la Commission de l'Assistance publique ayant eu connaissance des faits qui nécessitent aujourd'hui l'intervention de la Justice, cette Commission, appelée à donner une sanction aux actes coupables de Fontaney, décida, sur l'intervention énergique de son président, qu'il y avait lieu d'absoudre purement et simplement l'employé infidèle.

Monsieur le Maire eut connaissance de cette décision et loin de blâmer son adjoint, l'approuva.

Le silence se fit autour de cette affaire, jusqu'au moment où MM. Julien et Mounier se servirent de leur représentant, l'employé Fontaney, pour faire la fraude.

La discrétion n'étant point le fait de Fontaney, il raconta à qui voulut l'entendre que les chands vins des patrons faisaient de la contrebande.

Le Maire s'émut, à juste titre, des révélations graves de l'employé municipal. Il voulut, dans l'espoir de le faire taire, user envers celui-ci d'intimidation et de menaces.

Cela n'eut aucun effet sur l'irascible indiscret. C'est alors que pour donner le change à l'opinion publique, M. Ledin déposa entre les mains de M. le Procureur de la République, une plainte en escroquerie contre Fontaney.

Que va-t-il en advenir ? Il est permis de présumer que l'impartialité de M. le juge d'instruction lui fera un devoir, devant l'absolue certitude des faits, d'englober dans l'accusation, l'accusateur, c'est-à-dire le maire et son adjoint Julien pour complicité d'escroquerie.

En effet, leur complicité n'apparaît-elle pas probante, palpable, irréfutable ?

Ayant dans leur administration un employé qui ne craint pas de majorer des factures à son profit, les deux mercantis administrateurs des deniers des contribuables, sachant certainement cela, le font absoudre pour le conserver leur et lui faire faire la triste besogne de contrebandier !

J'en arrive à me demander quel est le plus coupable ? Je laisse le soin à la justice de l'oligarchie bourgeoise réclamée par le maire socialiste, d'y répondre.

« Qui se sert de l'épée périra par l'épée. »
Pierre DELOCHÉ.

Malgré nos trois éditions, nous regrettons de ne pouvoir insérer aujourd'hui tous les articles de nos collaborateurs et correspondants. Ceux qui ne paraissent pas aujourd'hui paraîtront donc samedi prochain.

Les petites Combinaisons d'Augagneur

Augagneur le Grand, Augagneur l'autocratique, Augagneur qui gouverne en despote absolu la ville de Lyon, qu'il prend pour sa chose et son bien, ne peut laisser passer une semaine sans montrer de quelle façon cynique il se moque des contribuables, dont il a cependant mission de défendre les intérêts.

On va en juger. Le Conseil municipal de Lyon avait décidé de faire fabriquer quatorze corbillards destinés au nouveau service municipal des pompes funèbres.

Savez-vous à qui M. Augagneur a commandé ces quatorze corbillards ?

A M. Joussemet, carrossier à Avignon, alors qu'il y a, à Lyon, des quantités de très habiles carrossiers.

Et pourquoi ce M. Joussemet a-t-il eu cette faveur ?

Est-ce parce qu'il fait une réduction ? Non pas.

Il fait payer 1.600 francs le modèle de corbillard que les carrossiers lyonnais auraient pu faire pour 1.400 francs au maximum.

Pour quatorze corbillards, on peut tout de suite apprécier la perte que fait la ville de Lyon et le pot de vin que... reçoit ainsi M. Joussemet, d'Avignon.

Mais, pourquoi donc, encore une fois, a-t-il été l'objet de cette faveur ?

Tout simplement parce qu'il est un très proche parent — par les femmes, dit-on — de M. Decléris, adjoint à la mairie centrale de Lyon, ami intime de M. Augagneur et influent *logéard*... comme lui.

Voilà les petites combinaisons de notre éminent Augagneur, une des principales colonnes de la *Lucullus* française !

On voit que les socialistes lyonnais n'ont rien à envier aux socialistes de Saint-Etienne avec leur Ledin et aux socialistes roannais avec leur Augé.

En mettant au pinacle Augagneur, Angé et Ledin, nous avons tous fait un joli (!) travail de singe !...
B. BESSET.

Petite Gazette

Ceux qui écopent
Samedi dernier, le tribunal correctionnel de Saint-Etienne a condamné à quelques francs d'amende trois ou quatre capucins qui résistaient à la loi sur les associations.

IMPRIMERIE SPÉCIALE DU "PEUPLE"

Adresser les Commandes aux Bureaux du Journal

EMPLATRE BARBERON

NOTICE

Les succès obtenus par l'emploi des emplâtres dans la plupart des maladies expliquent le grand nombre de personnes qui ont recours à ce moyen préservatif et curatif.

Qu'il nous soit donc permis de rappeler ici ce qu'écrivait le docteur Jules Petit dans la *Gazette des Hôpitaux* du 8 mai 1860. Cela est toujours vrai. « Lorsque deux actes physiologiques et pathologiques d'une certaine valeur viennent à s'exercer en même temps, le plus puissant atténue l'autre. C'est ainsi qu'on explique le célèbre aphorisme d'Hippocrate : *Duobus laboribus simul obortis non in eodem loco vehementior obscurat alterum*. Sur ce principe a été fondée la médication transpositive, qui, comme on le sait, consiste dans le déplacement d'une irritation fixée sur un organe important de la vie, au moyen d'une fluxion thérapeutique établie sur un point quelconque de l'économie. Les principaux agents auxquels on a recours dans ces circonstances sont les emplâtres. »

Il y a cent ans, l'ingénieux mécanisme de cette méthode si efficace était à peine soupçonné encore, et les médecins attendaient en quelque sorte à la dernière extrémité pour conseiller l'emploi des dérivatifs externes. Heureusement il n'en est plus de même aujourd'hui, et personne n'ignore que dans les bronchites graves et rebelles, les pleurésies, les pneumonies, les affections du cœur, les hydropisies, les rhumatismes, les points douloureux, les maladies des viscères abdominaux, les lésions du système nerveux, central ou périphérique, les révulsifs externes rendent de très grands services. Nous ne pouvons que conseiller l'emploi de ceux qui n'ont aucune action irritante, et, dans ce cas, **L'EMPLATRE BARBERON**, préparé avec la résine cuite de sapin de Norvège se place au premier rang.

Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature en trois couleurs : vert, rouge et bleu. -- PRIX : 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. 50. Pour les enfants : 0 fr. 60

LA SEMAINE COMIQUE

UN ARGUMENT DÉCISIF



— Edouard VII est très embarrassé et ne sait si il devra offrir la jarrettière ou le Bain à M. Loubet.
— Après un voyage c'est toujours le Bain que l'on offre.

PRÉCOCITÉ



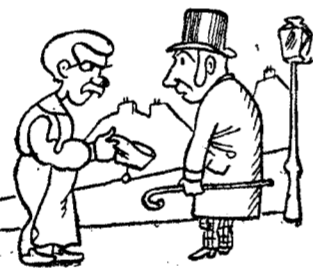
— Il est surprenant d'égoïsme et je suis sûr qu'il jouerait avec plaisir au foot-ball avec le crâne vénérable de son père ! N'est-ce pas ?
— Oui papa !

POUR SAVOIR L'HEURE



— C'est à Monsieur le directeur du Mont-de-Piété que vous voulez parler ?
— Certainement... je veux lui demander l'heure... c'est lui qui a ma montre.

UN ÉCONOMISTE



— Quel sale temps !... Joseph, vous m'achetez un thermomètre.
— Si Monsieur voulait on pourrait attendre. On dit que cet article baisse beaucoup en hiver.

UN CRITIQUE AMER



— Ces gens pêchent, sans savoir ce qu'ils font et sans aucune connaissance de la pêche à la ligne ! Je suis sûr qu'aucun d'eux n'a seulement lu l'Histoire des Gaules !

FAUX ET FAUX



— En voilà un imbécile !... Je lui demande de me montrer le faux Rosenberg dont tout le monde parle... et il se tord !

ERREURS JUDICIAIRES



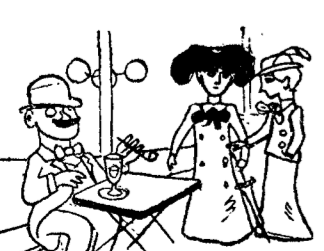
— Moi aussi j'ai été victime d'une erreur judiciaire...
— Toi ? Allons donc !
— Oui, moi ! l'année dernière j'm'étais arrangé pour passer mon hiver à l'abri... eh bien ? on m'a acquitté !!!

L'OUVERTURE



— Pour faire une bonne pêche, il faut se mettre au-dessus d'un trou où l'on sait que vient s'arrêter toute la charogne.
— Oui !... mais on a quelquefois des surprises.

L'INFLUENCE DU MILIEU



— Si M. Loubet, qui voyage beaucoup avait été à Venise lors de l'expédition de Woolwich, sats-tu ce qu'il aurait fait, Irma ?
— Non...
— Il aurait envoyé à Edouard VII un télégramme de condoléance.

VILLÉGIATURE TROUBLÉE



— Vous partez déjà ?
— Oui... impossible de rester plus longtemps, un inconnu a envoyé hier un riche bracelet à ma femme... alors tu comprends ?
— Je comprends que tu n'es qu'un imbécile... tu vas me faire regretter d'être veuf.

CAFÉ DES VILLAS Louis Garnier, prop^r, 104, cours Fauriel, Saint-Etienne. Vins du Beaujolais, consommations de premier choix. Casse-croûte. On prend des pensionnaires.

CORDONNERIE B. Besset, 120, rue Garibaldi, Lyon. — Se recommandent tout particulièrement aux camarades socialistes et syndiqués.

Vins en gros Beaujolais, lyonnais, côtes du Rhône, midi, etc., etc. **BOUDRAS FILS**, rue Jeanne-d'Arc, à SAINT-CHAMOND. Livraison à domicile pour toutes quantités. Bonnes conditions de paiement.

Anthracites Charbons de toute provenance. **JULES REVOL**, entrepositaire, rue des Forges, 27, St-Etienne. et Agglomérés Livraison à domicile pour toutes quantités.

Boîtes aux commandes : Place de l'Hôtel-de-Ville, 3 ; rue Michelet, 63 ; place Jacquard, 13.

Imprimerie, reliure BUTY, rue Ste-Elisabeth, ROANNE. Travaux en tous genres aux meilleures conditions. Exécution rapide et soignée.

Café Bourchet 115, cours Lafayette, à LYON. Réunion des Camarades socialistes. Siège du Comité central socialiste révolutionnaire. Consommations de première qualité.

Gordonnerie en tous genres. **FAURE**, place Sainte-Barbe, 19, à Saint-Etienne. Livraison rapide. Travail soigné. Prix modérés.

Café Argaud angle des rues de Lodi et Gêrentet, à ST-ETIENNE. Rendez-vous des Camarades. Consommations de premier choix.

Bouillon du Grand-Moulin

MENABE 8 - Rue du Grand-Moulin - 8 SAINT-ETIENNE. Repas à 1 fr. 50, 2 fr., 3 fr. et au-dessus. — Service à la carte à toute heure — Bonnes consommations. Nous recommandons le **Bouillon du Grand-Moulin** à tous les camarades de passage à Saint-Etienne.

Ameublements de tous Styles. Sièges et Tentures. Bronzes et Terres-Cuites, Travaux d'Art. Cheminées Boisées, etc. **PONCET Aîné**, Tapisier-Décorateur, 12, rue de l'Hôpital et rue Gambetta, 18, Ateliers : rue Fontainebleau Saint-Etienne.

Magasin spécial de Meubles et Tentures en location. Banquettes, Portières et Tapis pour Bals et Soirées. Plans, Croquis et Devis sur demande. Saint-Etienne, médaille d'argent. Naples, médaille d'or.

CONSTRUCTION DE CYCLES

M. BOUTEYRE

Mécanicien à la Terrasse (maison Rey) SAINT-ETIENNE (Loire) TRAVAUX DE PRÉCISION Spécialité pour Cycles de course Réparations en tous Genres

CAFÉ DE LA SOURCE

G. BARBIER

14, Rue Praine CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX Tripes à la Mode de Caen

PRIX DES PLUS MODÉRÉS

ENTREPOT DE BIÈRES

Fabrique de Limonade **J.-B. GRAS** 66, r. d'Annonay, ST-ETIENNE

ANTHRACITE

Livré au Détail par 100 kilogs

La Maison facilite les groupes de consommateurs qui désirent prendre un wagon complet pour se le partager

DÉMÉNAGEMENT DE MÉTIERS

Camionnage en tous genres

Le meilleur moyen de soutenir le journal et de le propager, c'est de contracter et de faire contracter par nos amis ou connaissances un abonnement d'un an ou de six mois au moins.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné _____ demeurant _____ déclare souscrire un abonnement d _____ au PEUPLE, à partir du _____ (Signature)

Remplir ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur du PEUPLE. Pour éviter les frais de recouvrement, y joindre un mandat-poste.

Près la place Chavanelle 29, Rue du Chambon, 29 Près la place Chavanelle

Ouverture d'un Magasin de Détail dans la Fabrique de la CORDONNERIE FRANÇAISE

Il manquait à Saint-Etienne une GRANDE MAISON DE CORDONNERIE spécialement organisée pour les besoins de la Population travailleuse ou l'ouvrier, l'employé aussi bien que l'artisan des campagnes puissent trouver tous les genres de chaussures à des conditions de qualité et de prix défiant toute concurrence.

Frappée de cette situation et voulant éviter les risques de pertes que la vente en gros fait toujours courir, la CORDONNERIE FRANÇAISE a décidé de créer dans sa fabrique même, c'est-à-dire sans frais généraux, un magasin pour la vente directe au consommateur des produits de sa fabrication.

Basée sur le système qui a fait l'immense succès des Grandes Cordonneries à Paris, Lyon et autres villes importantes, la Cordonnerie Française aura pour principe absolu de vendre en détail au prix de fabrique et de supprimer tout intermédiaire entre le fabricant et le consommateur, afin d'arriver à faire un chiffre sans courir aucun risque.

Pour atteindre ce but trois moyens principaux sont employés par la Cordonnerie Française :

- 1° La réduction au minimum de tous les frais généraux ;
- 2° La suppression des risques de pertes par la vente exclusivement au comptant ;
- 3° La vente à prix fixe. Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

A la Cordonnerie Française pas de frais inutiles, ni glaces, ni dorures, ni glaces, ni dorures ! On ne fait pas de crédit, donc jamais de pertes ! Voilà pourquoi on peut vendre bon et bon marché.

Chaussez-vous à la CORDONNERIE FRANÇAISE, vous économiserez 30 0/0 29, Rue du Chambon, 29

SUCCESSALES

Le Soleil, 48, grande rue du Soleil, 48. Grand-Croix, 46, rue de Lyon, 46. Fems, 2, rue d'Urfé, 2. Chambon-Fegerolles 24, rue Gambetta. Rive-de-Gier, 43, rue de Lyon, 43. Saint-Galmier, 11, rue Nationale, 11. Firminy, 4, rue du Marché, 4. Montbrison, 47, rue Tupinierie, 47. Chazelles-Lyon, r. la Gare (angle rue Papillon)

Pour faciliter les acheteurs des environs, la Cordonnerie Française installe des successales aux adresses ci-dessus. Les prix vendus dans ces successales seront les mêmes que ceux de la Fabrique

HALLE AUX VINS

ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES

Siège social : Saint-Etienne, 14, Avenue Denfert-Rochereau Succursale : Saint-Chamond, 9, Rue du Quartier-Neuf

LA HALLE AUX VINS porte à la connaissance de ses nombreux clients qu'ils trouveront toujours dans ses magasins des vins défiant toute concurrence comme prix et comme qualité.

Grand choix de Midi, depuis... 25 francs l'hecto Beaujolais et Maconnais, depuis... 35 francs l'hecto

VIN BLANC SEC, BOURGOGNE, BORDEAUX, ETC., prix suivant qualité

Entrée Libre. — Dégustation gratuite

ROANNE

Le Banquet de l'hôtel-de-ville La note à payer

En 1897 M. Augé n'était pas pendu aux basques des représentants de l'autorité ; s'il n'était pas socialiste, au moins s'inspirait-il des idées du Parti.

Au cours d'une polémique, il reprochait violemment aux opportunistes d'avoir, en 1892, à l'occasion d'une inauguration de statue (la statue de la Paix), dépensé la somme de 280 francs prise dans la poche des contribuables.

En effet, cette année-là, les opportunistes au pouvoir avaient organisé un banquet par souscription ; le prix du banquet était de 5 francs. Outre les souscripteurs ayant payé leur écot, il y avait 30 invités pour lesquels la caisse municipale a soldé une note de 150 francs.

Elle a eu, en outre, à payer une note de 130 francs de champagne, total 280 fr. C'était évidemment scandaleux et le maire Augé a eu raison en 1897 de livrer au jugement sévère de l'opinion publique les agissements de ces opportunistes qui gaspillaient ainsi l'argent des contribuables.

L'Augé d'aujourd'hui, macéré dans la sauce radico-préfectorale, a jeté par dessus les moulins toute sa vertu de nabab. Ce n'est pas 280 francs qu'il met sur le dos des contribuables... c'est un peu plus.

Lisez plutôt, ouvriers roannais. Lisez ceci parce qu'il faut que vous sachiez ce que vous aurez à payer pour ceux qui ont banqueté à l'Hôtel-de-Ville lors de la visite de son excellence M. Trouillot.

Il y avait à table 169 convives à 10 fr. par tête... 1.690 » On a ingurgité en suppléments payés ou à payer par la ville : 50 bouteilles de Grave à 3 fr. 150 » 50 bouteilles de Pomard à 6 fr. 300 » 150 bouteilles de Champagne à 5 fr. 900 »

TOTAL... 3.040 » Vous lisez bien ouvriers roannais trois mille quarante francs en victuailles et en vins fins pour 169 invités !

Et ce n'est pas tout. Comme il fallait un décor à cette ripaille faite sur le dos des travailleurs, on a fait appel à des tapissiers, à des fleuristes, à des plâtriers, à des entrepreneurs d'illumination de salle de fêtes.

Nous ne savons exactement combien se monte la note du tapissier qui a loué pour la circonstance des tapis de velours rouge et de tentures luxueuses. Nous ne savons pas, à quelques francs près, ce que demandent le fleuriste, le plâtrier, le menuisier et l'entrepreneur chargé de l'éclairage, mais nous n'exagérons pas en portant à deux mille francs le total des notes de ces fournisseurs.

Cela fait donc CINQ MILLE FRANCS ! Vous entendez bien : cinq mille francs pour un banquet de 169 convives, alors que la masse ouvrière, atteinte par le chômage, est à se demander comment elle mangera demain !

M. Augé et son secrétaire et son Pinaud étant de l'école d'Ecobar pourraient objecter que les travaux du menuisier, du plâtrier et du gazier ne doivent pas figurer ici. C'est faux. La salle des fêtes de la mairie n'étant pas terminée, on y a posé pour la circonstance des conduites de gaz et des lustres, on y a collé sur les murs du calicot badigeonné, on a placé des portes avant que les baies ne fussent prêtes, tout cela a été fait provisoirement pour le banquet, rien que pour le banquet et tout cela est à défaire et à refaire, on paiera pour faire, on paiera pour défaire.

Ouvriers roannais, retenez-le bien, c'est vous qui paierez ! Nous savons très bien que M. Augé n'avouera jamais le total de la note du banquet.

Il tentera aussi bien de rouler la commission des finances que l'opinion publique. Sa méthode consistera — point n'est besoin d'être prophète pour le dire — à affecter à différents services, à reporter sur différents crédits, les dépenses engagées pour le banquet ; si la commission se laisse faire, l'opinion publique ne sera pas dupe.

Ce banquet où le champagne a coulé à flots, alors que la misère née du chômage s'abat sur la masse ouvrière, constitue un scandale sans précédent.

Voilà jusqu'où peut descendre un homme qui a trahi le Socialisme pour se jeter dans les bras de la gent ministérielle et préfectorale.

Mais il n'y a pas que le banquet, il y a autre chose encore, nous en parlerons samedi. Un groupe d'ouvriers.

Nos Municipaux : M. Pinaud Doit avoir 40 ans. Personnage politique louche autant que son regard. Physiologie stupide et vaniteuse : « figure à giffes », selon une expression populaire roannaise, — son fils fait à son image et qui lui est d'une ressemblance parfaite doit en savoir quelque chose.

Tient un commerce de marchand crépins. Doit faire ses affaires, parce que cette qualité il vend des cuirs qu'il fabrique lui-même. On dit même qu'il fabriqua Jean Bouche de... cuir, il en alimente gratuitement à titre gracieux le conseil municipal.

Un inconnu avant 1900, c'est-à-dire avant les élections municipales. Se pose aujourd'hui comme anticlérical, mais pour les besoins de sa clientèle allait volontier à la messe avant d'être édile. On assure même qu'il est franc-maçon et, aussi, un gros légume de la Ligue des droits de l'Homme : c'est vraisemblablement. Converti au socialisme ! par l'éloquence persuasive du maire Augé est maintenant « persona grata » à la mairie. Il dirige aussi avec Chassagnard et quelques autres intellectuels de même acabit les destinées de l'agglomération roannaise du parti... A propos, de quel parti ?

Méchant autant que bête, se croit pourtant intelligent... naturellement, puisqu'il est de l'école d'Augé.

Au conseil municipal, se fait l'écho du maire ; ne sait jamais profiter des occasions de se faire, ce qui permet au citoyen Darancy, à la satisfaction de leurs collègues, de le relever verbalement en certaines circonstances.

Rapporteur de la commission des finances, a prononcé — par ordre du grand préfet d'Augé, — l'absoute lors de l'enterrement du projet de construction d'un asile de vieillards.

Par des besoins d'ostentation, étale depuis quelque temps, à défaut de baudrier municipal, son importance de conseiller délégué à l'hôtel de ville, au grand Café, à l'heure de l'apéritif.

Veut être adjoint et a promis à son adorable moitié un corsage en velours rouge lorsqu'il cédera l'écharpe que Darancy a rejetée.

N'est pas encore décoré, mais le sera au 14 Juillet dans la promotion Desmurs-Chassagnard. N'a pas l'air de se douter du soufflet qu'il recevra des électeurs aux élections de l'année prochaine. Il aura bien mérité, cependant. SIMPLIS.

Est-ce que, maintenant, l'on va laver son linge sale en famille, comme l'enseigne Briand ? Allons, citoyen Malmazet, ayez un peu de cœur au ventre et ne laissez pas dire plus longtemps, à Terrenoire, que Murgue et vous, vous valez et devez être dans le même sac. Jean LEROUX.

LA RICAMARIE

Ignobles calomnies Le groupe d'études sociales a le don de déchaîner la colère de nos farouches conseillers municipaux, de Moulin 1er à Rodin dernier.

Ces bons apôtres opportunistes radicaux déversent sur nous leur lave et cherchent à nous atteindre de leur mauvais venin ; aucun militant du Groupe n'échappe à leur sollicitude.

Heureusement que l'opinion de tous les honnêtes gens est faite. Il en est même qui, malgré qu'ils ne soient pas de notre avis, sont indignés de l'attitude des jésuites républicains... de la mairie.

Ils ont le « laron » de dire que Claudin nous écrase sous le poids de l'or qu'il nous donne pour faire le jeu de la réaction. Alors qu'ils savent, les malheureux, avec quelle virile énergie nous l'avons combattu, à La Ricamarie même.

Les honnêtes gens font justice, avant peu, des ignobles calomnies de Moulin 1er et de sa bande de satisfaits. Pour nous, rien ne nous arrêtera dans la tâche que nous nous sommes donnée pour le socialisme, contre tous les Moulin de la réaction rouge opportuniste-radicalo ricamandois

Le Groupe d'études.

Les Trades-Unions aux Communes

Un débat important a été soulevé aux Communes sur les droits et prérogatives des Trades-Unions. Il se rattache à la campagne actuellement poursuivie outre-manche contre les associations professionnelles par un certain nombre de conservateurs.

On sait que les lois de 1871 et de 1875 ont reconnu, dans le Royaume-Uni, la liberté totale des syndicats. Mais, depuis quatre ans, plusieurs sociétés industrielles ou minières, pour enrayer leur essort, se sont efforcées de faire établir leur responsabilité civile en cas de grève.

C'est ainsi qu'en 1901, la Compagnie des chemins de fer de la vallée du Taill fit condamner une Union à des dommages-intérêts énormes pour avoir proclamé le chômage sans préavis préalable et la condamnation de première instance fut sanctionnée par la cour des lords, juridiction suprême en la matière.

Depuis cette date, d'autres chefs d'industrie, qui avaient assigné des Unions pour des motifs identiques ont été déboutés. Et les juriconsultes britanniques, à la presque unanimité, sont d'avis que si aucune manœuvre déloyale n'est exercée par un syndicat, s'il ne recourt à aucune violence, il ne peut encourir aucune réparation pécuniaire.

Toutefois, l'incertitude s'est créée, et il y a intérêt pour tous et spécialement pour les groupements professionnels à trancher la situation. Car si la jurisprudence inaugurée par les lords se généralisait dans l'avenir, la liberté syndicale accordée par la loi serait en fait abrogée par la magistrature.

Les fédérations de syndicats qui comptent deux millions de membres et qui disposent de treize élus aux Communes, ont chargé leurs députés de porter la question devant cette assemblée. Il s'agit de faire voter un texte législatif qui préciserait les droits des Unions.

Le débat a été soulevé récemment, par un représentant ouvrier d'une circonscription du Lancashire. Le premier ministre, M. Balfour, pour clore une discussion qui pouvait être préjudiciable aux conservateurs, a proposé le renvoi de cette grave affaire juridique à l'enquête d'une commission extraparlamentaire. Il a obtenu gain de cause, mais à 20 voix de majorité seulement, par 246 contre 226. C'est dire qu'il a perdu 100 voix sur sa majorité habituelle et que le parti actuellement au pouvoir outre-Manche n'ose pas prendre la responsabilité d'une limitation du droit syndical.

Recompenses ministérielles en décorations et en espèces M. Trouillot ne pouvait moins faire en rentrant de sa tournée à Roanne où on lui a offert un banquet de 5.000 fr. et où pour le recevoir on a grevé le budget de près de 12.000 fr., que de songer à récompenser certains de nos édiles ; c'était la moindre des choses.

Après M. Déchavanne, M. Micon a eu les palmes académiques. Félicitations. M. Lauxerois s'est trouvé récompensé par la petite commande de 891 fr. 25 de drapeau qu'il a obtenue de la ville, histoire de décorer cette dernière.

En voulant vous des drapeaux, il y en a 17 en 17 et en a pour 891 fr. 25, et ils sont de premier choix, puisque c'est le vénérable Lauxerois qui les a fournis.

M. Augé recevra quelque chose au 14 Juillet : il a déjà, lors des élections dernières, touché un acompte sur les fonds secrets, environ 1.500 francs (500 avant le deuxième tour et 1.000 après).

On annonce pour le 14 Juillet la décoration de Chassagnard et de Démurs, les palmes académiques leur iront comme un gant, ainsi qu'à Pinaud, qui est de la prochaine tournée.

C'est sur l'insistance d'un certain concierge de l'Élysée que Démurs a obtenu les palmes. Félicitations à tous.

TERRENOIRE

Embrassons-nous ?... M. Murgue a laissé supposer, dans un article dont nous avons parlé, qu'il pouvait être permis de suspecter la bonne foi du citoyen Malmazet. Il a dit carrément ceci :

« Le citoyen Malmazet n'agit pas avec son argent. Le citoyen Malmazet n'a pas uniquement en vue les intérêts de la Ville de Terrenoire. » Cela était précis. Cela était aussi infâme et gros de conséquences de la part de M. Murgue, maire.

Nous avons sommé le citoyen Malmazet de demander des explications à M. Murgue. Il l'a fait en termes plutôt tièdes, pour ne pas dire glacés.

Et M. Murgue n'a pas répondu. Et le citoyen Malmazet s'est tu, n'a pas ajouté un mot, n'a pas eu à cœur de mettre encore une fois au pied du mur M. Murgue, de le pousser jusque dans ses derniers retranchements ?

Que cela veut-il dire ? Que signifie cette comédie ? Est-ce que cela va finir par un raccommodage général, par une embrassade de famille ?

Est-ce que, maintenant, l'on va laver son linge sale en famille, comme l'enseigne Briand ? Allons, citoyen Malmazet, ayez un peu de cœur au ventre et ne laissez pas dire plus longtemps, à Terrenoire, que Murgue et vous, vous valez et devez être dans le même sac. Jean LEROUX.

LA RICAMARIE

Ignobles calomnies Le groupe d'études sociales a le don de déchaîner la colère de nos farouches conseillers municipaux, de Moulin 1er à Rodin dernier.

Ces bons apôtres opportunistes radicaux déversent sur nous leur lave et cherchent à nous atteindre de leur mauvais venin ; aucun militant du Groupe n'échappe à leur sollicitude.

Heureusement que l'opinion de tous les honnêtes gens est faite. Il en est même qui, malgré qu'ils ne soient pas de notre avis, sont indignés de l'attitude des jésuites républicains... de la mairie.

Ils ont le « laron » de dire que Claudin nous écrase sous le poids de l'or qu'il nous donne pour faire le jeu de la réaction. Alors qu'ils savent, les malheureux, avec quelle virile énergie nous l'avons combattu, à La Ricamarie même.

Les honnêtes gens font justice, avant peu, des ignobles calomnies de Moulin 1er et de sa bande de satisfaits. Pour nous, rien ne nous arrêtera dans la tâche que nous nous sommes donnée pour le socialisme, contre tous les Moulin de la réaction rouge opportuniste-radicalo ricamandois

Le Groupe d'études.

Les Trades-Unions aux Communes

Un débat important a été soulevé aux Communes sur les droits et prérogatives des Trades-Unions. Il se rattache à la campagne actuellement poursuivie outre-manche contre les associations professionnelles par un certain nombre de conservateurs.

On sait que les lois de 1871 et de 1875 ont reconnu, dans le Royaume-Uni, la liberté totale des syndicats. Mais, depuis quatre ans, plusieurs sociétés industrielles ou minières, pour enrayer leur essort, se sont efforcées de faire établir leur responsabilité civile en cas de grève.

C'est ainsi qu'en 1901, la Compagnie des chemins de fer de la vallée du Taill fit condamner une Union à des dommages-intérêts énormes pour avoir proclamé le chômage sans préavis préalable et la condamnation de première instance fut sanctionnée par la cour des lords, juridiction suprême en la matière.

Depuis cette date, d'autres chefs d'industrie, qui avaient assigné des Unions pour des motifs identiques ont été déboutés. Et les juriconsultes britanniques, à la presque unanimité, sont d'avis que si aucune manœuvre déloyale n'est exercée par un syndicat, s'il ne recourt à aucune violence, il ne peut encourir aucune réparation pécuniaire.

Toutefois, l'incertitude s'est créée, et il y a intérêt pour tous et spécialement pour les groupements professionnels à trancher la situation. Car si la jurisprudence inaugurée par les lords se généralisait dans l'avenir, la liberté syndicale accordée par la loi serait en fait abrogée par la magistrature.

Les fédérations de syndicats qui comptent deux millions de membres et qui disposent de treize élus aux Communes, ont chargé leurs députés de porter la question devant cette assemblée. Il s'agit de faire voter un texte législatif qui préciserait les droits des Unions.

Le débat a été soulevé récemment, par un représentant ouvrier d'une circonscription du Lancashire. Le premier ministre, M. Balfour, pour clore une discussion qui pouvait être préjudiciable aux conservateurs, a proposé le renvoi de cette grave affaire juridique à l'enquête d'une commission extraparlamentaire. Il a obtenu gain de cause, mais à 20 voix de majorité seulement, par 246 contre 226. C'est dire qu'il a perdu 100 voix sur sa majorité habituelle et que le parti actuellement au pouvoir outre-Manche n'ose pas prendre la responsabilité d'une limitation du droit syndical.

Recompenses ministérielles en décorations et en espèces M. Trouillot ne pouvait moins faire en rentrant de sa tournée à Roanne où on lui a offert un banquet de 5.000 fr. et où pour le recevoir on a grevé le budget de près de 12.000 fr., que de songer à récompenser certains de nos édiles ; c'était la moindre des choses.

Après M. Déchavanne, M. Micon a eu les palmes académiques. Félicitations. M. Lauxerois s'est trouvé récompensé par la petite commande de 891 fr. 25 de drapeau qu'il a obtenue de la ville, histoire de décorer cette dernière.

En voulant vous des drapeaux, il y en a 17 en 17 et en a pour 891 fr. 25, et ils sont de premier choix, puisque c'est le vénérable Lauxerois qui les a fournis.

M. Augé recevra quelque chose au 14 Juillet : il a déjà, lors des élections dernières, touché un acompte sur les fonds secrets, environ 1.500 francs (500 avant le deuxième tour et 1.000 après).

On annonce pour le 14 Juillet la décoration de Chassagnard et de Démurs, les palmes académiques leur iront comme un gant, ainsi qu'à Pinaud, qui est de la prochaine tournée.

C'est sur l'insistance d'un certain concierge de l'Élysée que Démurs a obtenu les palmes. Félicitations à tous.

JURISPRUDENCE OUVRIÈRE

Accidents du Travail La Cour de Cassation vient de rendre un arrêt en matière d'accidents du travail. Il tranche une question qui est souvent portée devant les tribunaux. Comment doit-on régler, dans certains cas déterminés, — mais fréquemment répétés, — les rapports de l'indemnité temporaire et de la rente annuelle ? Il arrive très ordinairement que l'indemnité temporaire est payée même après consolidation de la blessure, et alors que le droit à la rente existe en fait.

Il s'agit de savoir s'il y a lieu d'imputer le montant de l'indemnité sur cette rente ensuite allouée. Voici l'arrêt auquel nous faisons allusion :

Aux termes de l'article 3 de la loi du 9 avril 1898, la rente due à l'ouvrier victime d'un accident du travail et atteint d'une incapacité permanente court du jour de la consolidation de la blessure.

D'autre part, d'après l'article 16 de la même loi, en cas de contestation et si la cause n'est pas en état, l'indemnité temporaire doit continuer à être servie jusqu'à la décision définitive.

Il s'ensuit que, pendant la période de temps qui s'écoule entre le jour de la consolidation de la blessure et celui de la décision définitive, le paiement de l'indemnité temporaire est faite alors à titre de provision.

En conséquence, si un arrêt définitif déclare que les sommes versées comme indemnité temporaire à l'ouvrier blessé, postérieurement à la consolidation de la blessure, s'imputeront sur les arrérages de la rente qu'il condamne le patron à lui servir, à dater de cette même époque, cette décision ne saurait être considérée comme violant la chose jugée par un précédent arrêt qui, avant que la cause fut en état, et en ordonnant une expertise, avait dit que le paiement de l'indemnité temporaire serait continué jusqu'à la décision définitive.

Nous sommes dans l'obligation de renvoyer aujourd'hui plusieurs articles du « Bulletin des Mineurs », notamment un rapport du délégué mineur Beaugregard.

Tribune Politique et Syndicale

Cercle de l'Est (U. S. R.) — Dimanche dernier une fête de famille présidée par le citoyen Deloche, réunissait dans le local trop exigü (au gré de bons nombres de sociétaires et d'avis qui n'ont pu y trouver place) les sociétaires venus nombreux avec leurs amis ou leur famille, applaudir les citoyens Arnaud et Besson, qui, au début de la soirée, ont fait une causerie sur le socialisme révolutionnaire.

Leurs discours ont été hachés par les applaudissements des auditeurs, heureux d'entendre la parole sincèrement socialiste et révolutionnaire.

Le deuxième numéro comportait deux scènes de Charlotte Corday, de Ponsard : « Un dîner chez Madame Roland » et le « Triumvirat. »

Ces deux scènes ont été jouées avec un brio et un entrain dignes de sincères éloges à l'adresse du Groupe artistique de création récente.

Les braves de l'assistance n'ont pas été ménagés aux jeunes artistes. En intermède, nous avons eu le chant. La chanson de Rossel a été très goûtée. Le citoyen J. Delmoirès, à la satisfaction de tous, a retracé la vie du martyr de la Commune.

Pour terminer nous avons eu une scénette désopilante. Un accès de foudre a secoué les spectateurs qui ont éprouvé un profond regret en voyant tomber le rideau.

En somme, excellente soirée pour le socialisme révolutionnaire. Le Secrétaire, DELOCHE.

Dimanche 28 juin, à la demande générale, brillante représentation par le Groupe artistique. Représentation de : « Théodore cherche des Allumettes », de Courteline ; « Une soirée chez Madame Roland », de Ronsard ; « Le Triumvirat », pièce à grand spectacle ; Grand succès des Toek et T'Hart, comiques excentriques, dans leur création.

Les Laurentos, jongleurs-équilibristes acrobates. Pour le Groupe artistique : Le régisseur, Marius DUBOUCHET.

Union internationale des plâtriers peintres. — L'assemblée générale aura lieu le jeudi 27 juillet 1903, à la Bourse du Travail de Saint-Etienne, salle n° 22, au 3^e étage, à 8 heures précises du soir.

Le présent avis tiendra lieu de convocation. Parti socialiste révolutionnaire de Lyon. — Sortie champêtre le 28 juin sur Collonges, au Mont d'Or.

Le départ aura lieu au siège, café Thévenot, rue Villeroi, 44, où la remise du drapeau du Parti aura lieu à 9 heures du matin.

Rendez-vous à 11 heures du matin, au pont de Collonges, côté Saint-Cyr, pour l'apéritif. A midi, grand banquet champêtre. Chacun pourra apporter des provisions ou s'en munir sur place.

A 2 heures, même lieu, grand concert vocal et instrumental et ouverture des jeux divers et variés. Bal public par l'orchestre du Parti. Nombreux divertissements.

Bourse du Travail de Lyon. — Ce soir, samedi 27 juin, réunion publique à la Bourse du Travail de Lyon. Le citoyen Girault traitera : « Du lendemain de la grève générale. »

Chambre syndicale des ouvriers en voitures de Lyon. — Samedi 27 juin, à 8 heures du soir, réunion générale de la corporation à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : De la non-adjudication des corbillards. 2. La municipalité lyonnaise refusant le travail aux ouvriers lyonnais.

Question de l'entassement de Chanet. — Samedi, 27 juin, grand réunion publique à la Croix-Rousse.

Fédération régionale antimilitariste du Sud-Est. — Dimanche 28 juin, grande soirée familiale privée à 8 heures 1/2, salle du Labyrinthe, 33, cours Morand. Causerie par un camarade.

Aux Femmes ! aux Prolétaires ! Aux Propagandistes ! Nous avons tous intérêt à ne pas mettre au monde des enfants non désirés, que les ressources dont nous disposons nous empêcheraient de bien nourrir et élever.

Les propagandistes résisteront mieux aux coups de la bourgeoisie possédante si les charges familiales leur sont légères, et la bataille sera menée plus audacieusement.

Le prolétaire n'étant plus écrasé par les nombreuses naissances suivies de nombreuses maladies souvent mortelles, aura plus d'argent pour faire face à la propagande et à l'organisation.

Les femmes, délivrées de l'esclavage naturel de la fécondité, partageront les joies de la lutte pour l'émanipation, côté à côté avec leurs compagnons. Un peu plus d'aisance pénétrera dans les ménages et l'homme et la femme recouffés par l'amour volontairement stérile s'achèveront ensemble vers la future cité du bien-être et de la liberté.

L'administration du périodique Régénération, 27, rue de la Duée, Paris XX^e (mensuel, abonnement 1 fr. 50 par an), envoie contre 0 fr. 35 les « Moyens d'écrire les grandes familles », brochure de 16 pages, avec gravure. Les brochures suivantes à 0 fr. 05 chacune : Libré amour, libre maternité. — Population et prudence procréatrice. — Malthus et les Néo-Malthusiens — Education intégrale. — Contre la Nature. — Le Néo-Malthusianisme, prochaine humanité, donnent les conclusions philosophiques et sociales de cette action salvatrice.

Les Courses d'Anes à Charbonnières

Voici le programme des courses d'anes qui auront lieu à Charbonnières sur l'hippodrome de Sainte-Luce, le dimanche 5 juillet : 1^o Une course plate pour tous ânes montés ; 2^o Une course attelée pour petits ânes dont la taille est inférieure à 1 m. 05 ; 3^o Une course de haies pour tous ânes ; 4^o Une course attelée pour ânes dont la taille dépasse 1 m. 05.

5^o Une course plate pour ânes hongres et ânesses (grand-prix) ; 6^o Une course de haies pour ânes montés par leurs propriétaires en tenue de courses (habits rouges) ; 7^o Un grand steeple-chase avec haies, barrières et rivière pour tous ânes.

Il sera attribué cette année plus de deux mille francs de prix, parmi lesquels le prix du Casino, le prix du Grand-Cercle moderne et le prix de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M.

Le Comité ayant modifié l'installation du champ de courses, les coureurs, cette année, n'auront plus qu'un tour de piste à faire pour accomplir le même parcours que les années précédentes.

Les engagements seront reçus jusqu'au jeudi 2 juillet, chez M. le docteur Girard, à Charbonnières, et à Lyon, au secrétariat, agence Fournier, 14, rue Confort.

Demain dimanche, 28 juin, aura lieu la grande bataille de fleurs annuelle, organisée par le Casino de l'Établissement thermal. Après les courses, le Grand Guignol des familles désolera les joyeux bambins.

SAISON D'ÉTÉ 1903

Grâce à toi, beau soleil, nos heures libertines S'envelopent sur les routes et les chemins fleuris, Où l'on voit les cyclistes montant des Machines De la Société des Magasins réunis. La Maison qui vous livre à chacun sans mystère, Toujours à crédit la bécaune printanière. (22, Rue de la Préfecture, St-Etienne)

A VENDRE PAS CHER

Superbe Dictionnaire Lachâtre en deux volumes reliés et en bon état. S'adresser au bureau du journal.

ATELIER MÉCANIQUE

PIERRE GIRY 49, rue César-Bertholon, St-ETIENNE

Installation de métiers par la force motrice électrique, système P. GIRY, déposé, par rotation sur le volant, dont la marche défie tous les systèmes connus y compris la transmission.

POSE DE SERRURES, etc. FABRIQUE DE GRANDES LIQUEURS Hygiéniques, végétales et bienfaites

JALLON & BONNARD

23, rue Marengo, et 12, rue St-Honoré. - St-ETIENNE

Buvez et Offrez à vos Amis, ses PRODUITS RECOMMANDÉS

La Menthe des Familles Liqueur supérieure digestive et rafraîchissante L'Élixir Végétal des Sept-Pins Grande Liqueur de dessert

ABSINTHE, CITRONNADE, CASSIS, QUINA, GENTIANE et Liqueurs supérieures de toutes sortes

DEPOT GÉNÉRAL DES PRODUITS DU PATRONAGE

Quina du Patronage RECONSTITUANT Reconnu aux enfants et aux vieillards Marc du Patronage Arquebuse du Patronage VULNÉRAIRE Reconnue la plus efficace contre les refroidissements, coups, foulures, entorses, etc. etc. Indispensable dans tous les ménages

LES BIENFAITS RECONNUS DE L'EAU D'ARQUEBUSE DU PATRONAGE

La seule, la vraie Marque, puissante vulnérinaire hygiénique, stimulant des fonctions organiques

On emploie l'Eau d'Arquebuse du Patronage en tous lieux et pour toutes les causes ; ses effets sont salutaires et généralement bienfaisants. Toutes les personnes qui en ont déjà fait usage connaissent les multiples propriétés de cette arquebuse et les services miraculeux qu'elle a rendu au monde entier. Ce qui, à juste titre, l'a fait dénommer : Le Trésor du Pauvre dans les familles.

Consultez pour les modes d'emploi, la circulaire qui est revêtue de nombreuses attestations des sommités médicales. Dépôt général : MM. JALLON et BONNARD, 23, rue Marengo, Saint-Etienne.

TERPINE CONCENTRÉE DESCOS

Produit Médicinal, Hors Concours. — Spécialement ordonné par les Médecins dans : RHUMES, BRONCHITES, CATARRHES, ASTHME, OPPRESSION et les Affections des Voies Respiratoires

PRIX : 3 fr. 50 Vente unique pour St-Etienne : Pharmacie DESCOS, 15, pl. de l'Hôtel-de-Ville Environs et Département : DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

AVIS IMPORTANT. — A la suite de nombreuses plaintes de malades n'ayant éprouvé aucun soulagement par l'emploi de la Terpène, et plusieurs substitutions ayant été constatées, demandez, pour éviter les contrefaçons, mon produit sous le nom unique de « Terpène concentrée Descos » mais n'acceptez jamais les imitations dérivées dans un but mercantile, sous le nom d'« Elixir concentré de Terpène », « Sirop de Terpène », etc., car sous ces noms on vous délivrera une préparation laissant à désirer et qui n'a aucun effet mais de propriétés sinon nulles, du moins fort douteuses.

TRAITEMENT DE Maladies de la Bouche et des Dents

Pose de Dents artificielles SANS EXTRACTION DES RACINES

J. CHALAYE